Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

Direction des services professionnels

# Note de service

**DESTINATAIRES :** Médecins spécialistes et médecins de famille de la région des Laurentides

**EXPÉDITEUR** : Dre Lynda Thibeault, directrice des services professionnels

**DATE :** 30 mars 2020

**OBJET** : **COVID-19 - MISES À JOUR IMPORTANTES**

---

Vous trouverez ci-dessous de nouvelles informations importantes concernant la gestion de la pandémie.

- **Prêt pour la phase 3** : Une transformation de certaines unités de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme permettra, dès que nécessaire, la prise en charge d'usagers testés positifs à la COVID-19 et ayant besoin d'être hospitalisés. L'hôpital a été identifié pour devenir l'un des grands centres désignés (établissement de niveau 3) de la région des Laurentides et attend l'aval du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de débuter la prise en charge de ces patients. Les usagers testés positifs à la COVID-19 seront hospitalisés via le mécanisme de coordination ministérielle (COOLSI) et ce, même pour un transfert entre les installations du CISSS.

- **Coordination régionale des activités médicales en contexte de pandémie (réaffectation des médecins à des tâches complémentaires):** Tel que diffusé le 26 mars dernier à tous les médecins de famille et spécialistes de la région des Laurentides, une coordination des activités médicales des différents départements en spécialité ainsi qu'en médecine générale sera effectuée par la Direction des services professionnels et sera adaptée aux besoins populationnels. Des médecins se verront confier des responsabilités différentes ou dans des installations différentes. Nous sommes à établir le portrait des effectifs et nous vous demandons d'aviser la Direction des services professionnels avant de vous engager dans une nouvelle activité clinique, car cela nécessite une évaluation des activités prioritaires avec les chefs de service et de département. La coordination est aussi essentielle avec le DRMG qui regroupe tous les médecins en GMF.

- **Appel à la vigilance - Modification des critères pour un test de la COVID-19 :** Les critères de priorisation (pertinence des tests) établis par le MSSS pour le dépistage chez **les personnes symptomatiques** sont maintenant les suivants :

  1) Retour de voyage au cours des 14 derniers jours;
  2) Contact étroit avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19 OU ayant été en contact avec un voyageur symptomatique;
  3) Les patients **hospitalisés** avec un tableau clinique compatible (SAG, syndromes infectieux incluant même de type gastro-entérite, anosmie, syndrome atypique chez les patients âgés ou immunosupprimés);
  4) Les professionnels de la santé en contact direct avec la clientèle des CH, des CHSLD et des services ambulanciers et qui présentent des symptômes compatibles et susceptibles d'avoir exposé la clientèle;
  5) Les résidents des CHSLD et des RPA qui présentent des symptômes compatibles décrits ci-haut au point 3) ou décès inattendu d'une cause respiratoire infectieuse.

  Toutefois, si une situation vous préoccupe de façon particulière (indice de suspicion élevée, fréquentation d'un milieu vulnérable, etc.), vous pouvez contacter le microbiologiste de garde. Consulter l'ensemble des recommandations mises à jour en date du 27 mars 2020.

- **Transmission des prescriptions par télécopieur aux pharmacies communautaires :** Afin de limiter les déplacements des usagers ou de leur famille dans le contexte actuel, dans la mesure du possible, transmettre par télécopieur les ordonnances externes aux pharmacies communautaires idéalement 24 heures avant le congé de l'hospitalisation ou le transfert ou pour les patients des urgences. Le bordereau de transmission par télécopieur ainsi que les coordonnées de toutes les pharmacies communautaires sont disponibles sur le site Internet.

- **Alternative en cas de non-compatibilité avec un type de masque N95 :** Si votre « fit test » de masque N95 s'est avéré infructueux, veuillez envoyer un courriel à **dsp-al.cissslau@ssss.gouv.qc.ca**. Une alternative pourra vous être proposée.

- **Réutilisation des respirateurs N-95 :** Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et d'une pénurie réelle ou appréhendée de protections respiratoires N-95 et considérant qu'aucune donnée probante, à ce jour, ne permet d'encadrer réellement la désinfection ou la stérilisation de cet équipement à usage unique, l'Institut national de santé publique du Québec a émis des recommandations.

**Liens pertinents pour la clinique :**

- **Aide-mémoire - méthode du prélèvement par écouvillonnage COVID-19**
- **Mise à jour des consignes en CHSLD (2020-03-25)**
- **Mise à jour des consignes pour les RPA (2020-03-26)**

Nous vous invitons à visionner les vidéos suivantes qui ont été produits concernant la prévention et le contrôle des infections:

- **Vidéo | Revêtir et retirer un EPI : Précautions Contact Gouttelettes+**
- **Vidéo | Procédure de désinfection : Matériel de protection oculaire**

**RAPPEL**

- **Ligne directe pour les médecins désirant un rendez-vous de dépistage** : Les médecins qui souhaitent obtenir un rendez-vous pour un test de dépistage de Covid-19 peuvent toujours communiquer au numéro suivant : 450 473 6811, poste 44316, entre 8 h 30 et 15 h 30 la semaine. En dehors de ces heures, composez le 1 877 644 4545 en mentionnant que vous êtes un médecin. Les requêtes des travailleurs de la santé sont traitées en priorité.

- Consultez la section Outils d'information sur la Covid-19 du MSSS

- **Toute question en lien avec l'organisation médicale peut être transmise à dsp-al.cissslau@ssss.gouv.qc.ca**.

**Un merci spécial à tous les médecins pour votre PRÉCIEUSE collaboration!**